

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 14 novembre 1979

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE SORT RÉSERVÉ AU PROGRAMME D'ALLOCATIONS FAMILIALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Roméo LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente. Étant donné que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social refuse d'adopter une position précise au sujet des allocations familiales, et que les stratèges tory ont lancé maints ballons d'essai à ce sujet, je propose, avec l'appui du député de Madawaska-Victoria (M. Corbin):

Que la Chambre demande au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de déclarer nettement que le gouvernement ne va pas régler le déficit du ministre des Finances sur le dos des Canadiens qui considèrent les allocations familiales comme un droit et non comme une charité.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Pour que cette motion soit mise en délibération, le règlement exige que la Chambre y consente à l'unanimité. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA PRISE D'OTAGES AMÉRICAINS EN IRAN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. W. Kenneth Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente.

Étant donné que 65 citoyens américains sont détenus de force dans l'ambassade américaine à Téhéran, que leur détention est injustifiée, va à l'encontre du droit international et des règles de bonne entente entre les pays, et profane l'inviolabilité des ambassades partout dans le monde, je demande à proposer, appuyé par le député de Parkdale-High Park (M. Flis):

Que l'on félicite le gouvernement et le peuple américains de leur courage et de leur attitude devant ce tragique événement.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député comprendra que la présidence a toujours écarté les motions de ce genre proposées en vertu de cet article du Règlement.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LA RESTAURATION DES HABITATIONS DES CANADIENS À FAIBLES REVENUS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Andy Hogan (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Comme la Société canadienne d'hypothèques et de logement possède plusieurs hôtels, personne ne l'ignore, et comme nombre de secteurs à faibles revenus ne réussissent pas à obtenir les fonds qui leur permettraient de remettre convenablement en état les vieux immeubles d'habitation, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow):

Que la SCHL se retire du secteur hôtelier pour s'intéresser davantage à la remise en état des logements destinés aux personnes âgées, aux pensionnés invalides et aux Canadiens à faibles revenus.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour permettre la mise en délibération de cette motion présentée en vertu de l'article 43 du Règlement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PRODUITS DANGEREUX

LES MESURES PROPRES À ASSURER LA SÉCURITÉ DU TRANSPORT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour proposer une motion urgente.

J'estime qu'il est absolument nécessaire d'établir sans tarder de nouveaux règlements visant à protéger la population contre des accidents que pourrait causer le transport dans des conditions peu sûres de matières dangereuses, toxiques ou explosives. De nombreux accidents de chemin de fer au Canada risqueraient de causer de graves bouleversements et de menacer la vie et la santé des citoyens, comme ce fut le cas à Mississauga en fin de semaine, alors que 250,000 personnes ont dû être évacuées. On ne saurait attendre d'une enquête de la Commission canadienne des transports que la tenue d'audiences publiques. Je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow):